

Décision

Générale

colonial

Décision n° 3-115-1906 du 5 mai 1906,

n° 3-115-1906

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

5 avril 1906

Numéro JO

n° 115 du 01/06/1906

Date du numéro

1 juin 1906

TEXTE INTÉGRAL

la solde du nommé Said, concierge garde-meuble du Gouvernement, est portée de 100 à 115 fr. par mois. La présente décision qui aura son effet à compter du 1er mai 1906, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.